

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 3 décembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 V. 540 Vœu relatif au projet de Pôle Artisanal du 37 rue Bisson / 48 rue Ramponneau.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le vœu d'urgence relatif au soutien à la Métallerie Grésillon menacée d'expulsion déposé par Nathalie Maquoi, Lamia El Aaraje et les élu.e.s du groupe socialiste et apparentés, soutenu par Emmanuelle Rivier, Stéphane Von Gastrow et les élu.e.s du groupe écologiste, et par Raphaëlle Primet et les élu.e.s du groupe communiste au Conseil du 20^e arrondissement du 6 novembre 2018 ;

Considérant le vœu pour le maintien de l'activité de la métallerie Grésillon du 48 rue Ramponeau et du pôle d'activité artisanale au 37 rue Bisson déposé par Danielle Simonnet ;

Vœu relatif au soutien à la Métallerie Grésillon menacée d'expulsion déposé par Jérôme Gleizes, David Belliard, Joëlle Morel et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP) par Nicolas Bonnet-Oulaldj, Raphaëlle Primet, et les élu.e.s du Groupe communiste front de gauche par Nathalie Maquoi, Léa Filoche, Yves Contassot et les élu.e.s du Génération.s ;

Considérant l'ambition de la Ville de Paris de promouvoir et soutenir l'artisanat notamment par la stratégie d'aménagement de l'Arc de l'Innovation ou encore la politique du "fabriquer à Paris" ;

Considérant la gestion de ce dossier qui a permis :

- le rachat des locaux par la RIVP ;
- le développement d'un projet de Pôle Artisanal par la RIVP, projet soutenu par le Collectif Ramponeau et le conseil de quartier ;
- la sélection d'un maître d'œuvre par un jury composé de représentants de la RIVP, de la Mairie du 20^{ème} arrondissement, de l'exécutif parisien, du Collectif Ramponeau et de personnalités qualifiées ;
- la tenue de réunions régulières depuis 2015, la dernière en date ayant eu lieu sur site le 6 novembre 2018 ;

Considérant que lors de la réunion du 6 novembre étaient représentés l'exécutif parisien, la mairie du 20^{ème} arrondissement, la RIVP, le Conseil de Quartier, le Collectif Ramponeau, la métallerie Grésillon ;

Considérant que des difficultés de trésorerie du gérant de la Métallerie Grésillon le conduise à avoir à ce jour, une dette locative ;

Considérant la RIVP a opté pour le maintien (et la rénovation) du bâtiment accueillant la Métallerie Grésillon ;

Considérant que des contacts ont déjà été initiés avec la RIVP au sujet de la gestion de la dette locative de la Métallerie Grésillon ;

Considérant la délibération DAE 253 présentée par la Maire de Paris qui inclut notamment une subvention de 2.500.000 euros et une garantie bancaire à hauteur de 50% d'un emprunt bancaire de 4.490.620 euros pour un coût d'investissement évalué à 8.990.620 euros ;

Sur proposition de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que la RIVP poursuive son travail afin de permettre la création d'un pôle artisanal accueillant une vingtaine d'entreprises dans une surface d'activité d'environ 1.600 m2 utiles ainsi que le maintien du bâtiment accueillant l'entreprise Grésillon ;
- Que la RIVP continue sa négociation avec la Métallerie Grésillon afin qu'elle puisse s'acquitter de sa dette locative et nomme un interlocuteur unique pour mener cette négociation;
- Que les activités artisanales de ce site soient accompagnées pendant les travaux ;
- Que les réunions de suivi des travaux sur ce site se poursuivent comme depuis 2015 en lien avec toutes les parties prenantes.